



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 873

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la culture et de la communication quelles sont ses intentions quant à la destination du Grand Palais, dont les travaux de restauration sont enfin en cours après une longue période de fermeture.

Texte de la réponse

Alors que les importants travaux de confortation et de restauration du Grand Palais, construit pour l'exposition universelle de 1900, ont commencé, le ministère de la culture et de la communication a souhaité que soit engagée une vaste réflexion sur la vocation du futur Grand Palais. Depuis la fermeture de la nef en novembre 1993, plusieurs études et rapports sur l'avenir du bâtiment ont été rendus. Le rapport remis en 1998 par M. Serge Louveau a permis de définir les orientations possibles pour l'évolution du bâtiment. Ces orientations visent à redonner au Grand Palais sa vocation initiale, de lieu ouvert au public, polyvalent, destiné à l'accueil de manifestations temporaires permettant la diffusion des arts, des sciences et de la création contemporaine sous toutes leurs formes. Dans ce cadre, plusieurs réflexions sont actuellement menées. Elles visent notamment à définir et proposer un schéma général de réaménagement intérieur du Grand Palais autour de deux pôles : l'un public pour la diffusion des arts et sciences autour du palais de la Découverte et des galeries nationales, l'autre réservé aux manifestations temporaires, événements confiés à un opérateur professionnel choisi après un appel d'offres européen. Enfin, les bases du budget de fonctionnement du bâtiment doivent être arrêtées ainsi que la mise en place d'une structure de gestion unique, sous une forme juridique à déterminer.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 873

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2678

Réponse publiée le : 2 septembre 2002, page 2992